

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.04.08\_10**

**Le 8 avril deux mil vingt-quatre**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER – Lina BLANC- Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Valérie MATHE- -Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusés :** André CARRABIN (pouvoir à François RIEU) –MARGUERIE Jean-Pierre (pouvoir à Pascal DUMONT) - Thierry BINET- Stéphanie MARTIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Présents : 13  
Excusés : 3  
Absents : 4  
Pouvoirs :2  
Votants : 15

Date de convocation : le 26 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240408-2024-04-08-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Pascal DUMONT

**DÉLIBÉRATION 10 : FORETS : DEMANDE D'AIDE POUR LA VALORISATION DE BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT DANS LE CADRE DE CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIÈRE.**

Monsieur Pascal DUMONT présente aux membres du conseil municipal le détail technique de l'exploitation des parcelles E, F, G et H de la forêt communale de GRIGNON relevant du Régime Forestier.

Cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés  
Le montant total des travaux est estimé à : 19080,00 € H.T.

**OUIE cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

Abstentions	1 ( V.MATHE)
Contre	
Pour	14

**→ APPROUVE le projet présenté pour un coût estimatif de travaux de 19 080.00€**

- **SOLLICITE** dans le cadre de l'action 1.3 « Agriculture et Forêt » du Contrat Départemental d'ARLYSÈRE une aide financière du Conseil départemental de Savoie :
- Soutien à l'autonomie énergétique des collectivités - Surface parcourue : 3ha  
500 euros x 3 ha = 1500 euros.
- **ATTESTE** que la commune relève du régime de TVA suivant Réel simplifié de l'agriculture (Activité : exploitation forestière)
- **ATTESTE** que la forêt est certifiée PEFC sous le **N° PEFC F-690120**
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention

GRIGNON, le 8 avril 2024.

Le Maire,  
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

